

Profitez bien des derniers jours de vacances !



**PLUS NOMBREUX
PLUS FORTS !**

VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS...
... NOUS COMPTONS SUR VOUS.

**SNUipp
FSU 06**

LE SITE DU SNUIPP-FSU **06**

04 92 00 02 00 | Snu06@snuipp.fr | 34 Av - du Dr Ménaud 06000 NICE

[Cliquez ici pour adhérer en ligne pour 2021/2022](#)

[Téléchargez le bulletin d'adhésion ici](#)

2021-2022 - Lettre du SNUipp-FSU n°1

Sommaire: Agenda, Covid, Rentrée 2021, Mouvement, Direction, Classe exceptionnelle, Aesh, Liste complémentaire, EPS, Echanges à l'étranger



- 25 août ouverture du siège
 - 26 août conseil national du SNUipp-FSU
 - 30 août audience Dasen
 - 30 août CHSCTA
 - 6 septembre gt carte scolaire
 - 7 septembre CTSD
-



le ministère a organisé un échange sanitaire avec les organisations syndicales dans le cadre de la préparation de la rentrée.

► Le SNUipp, avec la FSU, est revenu sur la forme des annonces de ces derniers jours. Entre les premières déclarations sur le protocole le 28 juillet, en plein cœur de l'été, et des informations apportées dans un article payant dimanche matin, le ministre continue de privilégier une communication médiatique avant l'information aux personnels, insupportable !

[Notre dossier](#)

ASA et personnels vulnérables

Au 25 août, la situation des personnels vulnérables placés en ASA reste inchangée et régie par la circulaire FP du 10 novembre 2020 et par les instructions aux recteurs du 16 novembre 2020.

Le décret FP du 10 novembre continue de s'appliquer. Le ministère recommande aux académies de s'organiser dans l'hypothèse du maintien de ce décret.

Les aménagements de poste prévus dans le décret du 10 novembre pour organiser le travail sur site d'un agent vulnérable ne sont pas compatibles avec l'enseignement en classe.

Le régime actuel du distanciel et des ASA pour les vulnérables **n'a donc pas changé**.

ATTENTION : une mise à jour est toujours possible par le ministère

(bien que la FAQ ne soit actuellement plus sur le site du ministère et soit en cours de rédaction par le cabinet du ministre).

Tout reste donc encore à confirmer,

la FSU est reçue en réunion "Fonction Publique" Jeudi;

Toutes les questions y seront bien sûr posées.

Le ministère espérait un avis du HCSP plus favorable à la reprise des vulnérables après schéma vaccinal complet. Mais **l'avis du 11 mai du HCSP** ne laisse pas suffisamment de marge de manoeuvre dans le contexte de reprise de l'épidémie avec le variant delta.

Même pour les vulnérables dits faiblement immunodéprimés, la définition de l'exposition à de fortes densités virales est délicate, et exclut le retour sur site de la plupart des agents qui étaient en distanciel ou en ASA. Le décret et la circulaire FP sont rédigés, mais le gouvernement ne les publie pas pour ces raisons.



Rentrée, ce qui attend l'école et les personnels

Chaque nouvelle rentrée s'accompagne de son lot de nouveautés. Cette année le contexte sanitaire s'ajoute aux nouveaux guides ou encore aux circulaires. Petit tour d'horizon.

Lire la suite

NB : Laurent Le Mercier vient d'être nommé DASEN du 06 en remplacement Michel-Jean Floc'h.

Dès sa prise de fonction début octobre le SNUipp-FSU demandera à le rencontrer.



Mouvement suites et fin ?

Le SNUipp-FSU a suivi de près les affectations provisoires annoncées le 30 juin dernier. Des demandes de révisions d'affectation ont été faites que nous avons relayées à la Dsden

Nous avons également signalé des situations (problèmes de postes, de collègues, de temps partiel ...) et relayé les voeux des doubles qui nous étaient confiés.

Nous continuons cependant à dénoncer la suppression des groupes de travail et des capd spécifiques sur le mouvement, voulue par le Ministère depuis l'an dernier déjà qui empêche le travail paritaire exhaustif et la vérification globale.

Les recours formulés par des collègues vont donc être étudiés a priori avant la fin de la semaine sans garantie toutefois d'aboutir eu égard à la situation du département et au manque de personnel.

Le SNUipp-FSU a relayé l'ensemble des demandes en mettant en avant les arguments de chacun.e.

Il reste aussi des collègues sans affectation à ce jour - un peu plus d'une 20 aine environ, ce qui est peu et laisse présumer une situation compliquée à la rentrée, le département risquant d'être très vite en déficit.

Les affectations seront aussi bien sûr fonction des postes alors vacants.

Prochaine étape: fin de cette semaine puis début septembre à l'issue du Ctsd de rentrée (prévu le 7/09) qui entérinera les ouvertures et fermetures de classes.



Direction d'école, la check-list de rentrée

La liste des (trop) nombreuses choses à faire pour préparer la rentrée. Un document conçu pour être utile aux directrices et directeurs d'école et qui montre à quel point le « choc de simplification » revendiqué par le SNUipp-FSU s'impose. Les promesses du ministère étant restées sans lendemain, la liste des tâches s'allonge et la prise en compte du protocole lié à la situation sanitaire apporte son lot de contraintes.

à quelques jours de la pré-rentrée, revue de détail des multiples choses à faire pour préparer ce moment important. Une forme de « check-list » qui, si elle ne prétend pas à l'exhaustivité, pourra sans doute être utile...



291 possibilités pour 2021 au niveau académique contre 207 en 2020.

Les opérations liées à l'accès à la classe exceptionnelle ont été un peu retardées suite à une décision du conseil d'état.

Ce décret modifie les conditions d'accès à la classe exceptionnelle par le 2nd vivier pour les campagnes 2021, 2022 et 2023. Pour ces trois années, seront inscrits au tableau d'avancement de ce vivier tous les collègues ayant atteint au moins le 6ème échelon de la hors classe.

En effet, le texte non modifié dispose que les détenteurs du dernier échelon de la hors classe peuvent accéder par le second vivier à la classe exceptionnelle.

La création du 7ème échelon de la hors classe au 1er janvier 2021, induit une faiblesse structurelle de la cohorte à cet échelon dans les premières années. Sans la modification apportée, le 2nd vivier aurait été sous utilisé faute de candidats.

Cette modification et la parution de ce décret sont clairement à mettre au crédit du SNUipp-FSU. Elles font suite aux nombreuses interventions de notre organisation.



Nouvelle grille indiciaire pour les AESH

Un décret et un arrêté publiés au JO ce matin définissent une grille indiciaire pour les AESH. Il doit mettre fin aux inégalités de traitement existant quitte à entériner des réalités différentes. La progression dans les échelons est fixée à trois ans. Les AESH sont reclassés sur la grille selon le nombre de CDD ou de CDI qu'ils ont eu au 1er septembre 2021. Ceux qui bénéficiaient d'un indice supérieur à celui de la grille en conservent le bénéfice. La nouvelle grille va de l'échelon 359 à 505 (par comparaison la grille des PE va de 390 à 673). "Cette rémunération ne peut être inférieure au traitement indiciaire correspondant au SMIC". Encore faudrait il que les AESH soient tous à temps complet...

Le décret

L'arrêté



2 recrutements suite à des désistements sur la liste principale.

Le SNUipp-FSU poursuit ses interventions auprès du DASEN et du Recteur pour exiger le recrutement sur la liste tant les besoins sont réels.

La bataille s'annonce difficile le Ministère privilégiant a priori le recrutement de contractuels.

Ce sont pourtant des emplois statutaires et pérennes dont a besoin l'Ecole !



Nouveau texte sur l'EPS et les pratiques sportives

- ▶ Une circulaire sur les pratiques sportives à l'école et sur les différents temps de l'enfant est parue au BO le 1er juillet 2021.
- ▶ L'introduction de cette circulaire mentionne que « la pratique régulière d'une

activité physique et sportive (APS) doit être favorisée dans l'ensemble des espaces et temps scolaires, avec et au-delà de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline obligatoire, et du sport scolaire qui en constituent le fil conducteur. »

Analyse du SNUipp-FSU



Echanges à l'étranger (Programme J.Verne, Codofil, Franco-allemand)

Rentrée scolaire 2022

Les modalités concernant les échanges et actions de formation à l'étranger proposés aux enseignants ont été publiées au bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2021.

Toutes les INFOS: **ICI**



SNUipp-FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos

